



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# RAPPORT DE JURY

**Président**

Max GRATADOUR, Doyen IEN 1<sup>er</sup> degré

## CAFIPEMF

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU  
DE PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE-FORMATEUR**

**ÉPREUVES D'ADMISSION**

**Session 2017**

# CAFIPEMF

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE  
PROFESSEUR DES ÉCOLES MAÎTRE-FORMATEUR

## RAPPORT DE JURY

ADMISSION Session 2017

### 1. REFERENCES REGLEMENTAIRES

Le CAFIPEMF est le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur qui est exigé des candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles.

Cet examen est rénové à compter de la session 2016. Il vise désormais à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant en exercice aux attendus de l'examen. Au cours de la première année, le candidat s'inscrit à l'examen et se présente à l'épreuve d'admissibilité. Au cours de la seconde année, il passe deux épreuves d'admission. Des modules de formation – coordonnés par le DAFPEN en lien avec l'ESPE et le doyen IEN 1<sup>er</sup> degré - sont prévus pour préparer à la fois l'épreuve d'admissibilité et les épreuves d'admission

→ Textes réglementaires

- Circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015
- Arrêté du 20-7-2015 - J.O. du 22-7-2015
- Décret n° 85-88 du 22-1-1985 modifié ; arrêté du 20-7-2015

→ Documents mis à disposition sur le site du rectorat de l'Académie de LIMOGES :

<http://www.ac-limoges.fr/cid82669/concours-des-personnels-enseignement-education-orientation.html>

### 2. ORGANISATION GENERALE

#### • Conditions de déroulement

L'épreuve d'admissibilité s'est tenue au rectorat de Limoges du 11 avril au 13 avril 2017 dans de parfaites conditions tant sur le plan de l'organisation générale que sur le plan matériel.

Le jury était composé de cinq personnes : le doyen IEN 1<sup>er</sup> degré, président de jury désigné par le Recteur, un inspecteur du 1<sup>er</sup> degré (IEN), un inspecteur du 2<sup>ème</sup> degré (IA-IPR), un conseiller pédagogique et un maître formateur (EMF).

Les entretiens se sont déroulés dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur, chaque candidat assurant la prise en charge par ses soins du matériel et des supports numériques utiles à sa prestation. Le déroulement des entretiens a suivi rigoureusement la programmation établie sans souffrir d'aucun retard.

Les épreuves d'admission se déroulent en **deux phases distinctes** :

- 1- une **épreuve de pratique professionnelle** (soit une analyse de pratique, soit une action de formation) faisant l'objet d'un entretien consécutif avec les deux examinateurs qualifiés (un IEN et un formateur ESPE) désignés par le jury.
- 2- une **épreuve de mémoire** professionnel dont la soutenance se décompose en deux parties (exposé + entretien) en présence du jury et des deux examinateurs qualifiés

#### • Candidats 2017

14 candidats étaient éligibles. **11 candidats** se sont inscrits à la session d'admission 2017, dont 9 issus de la session d'admissibilité 2016 et 2 candidats issus d'une session antérieure ; **8 candidats** se sont présentés effectivement, tous issus de la session d'admissibilité 2016.

#### Répartition des candidats présents à l'admission selon les options

Option →	Généraliste	Maternelle	EPS	Numérique	LVE	Arts visuels	TOTAL
Candidats	6	1	2	2	0	0	11
Candidats présents	4	1	2	1	0	0	8
Candidats déclarés admis	4	0	2	0	0	0	6

#### Répartition des candidats présents à l'admission selon les départements

Inscrits / Admis	Généraliste	Maternelle	EPS	Numérique	TOTAL	Rappels
Corrèze	2 / 2	0	0	0	2 / 2	-
Creuse	0	0	0	1 / 0	1 / 0	1 abandon
Haute Vienne	2 / 2	1 / 0	2 / 2	0	5 / 4	2 abandons
Académie	4 / 4	1 / 0	2 / 2	1 / 0	8 / 6	3 abandons

## • Notes obtenues par les candidats

	Penser, concevoir, élaborer	Mettre en œuvre, animer, communiquer	Accompagner	Observer, analyser, évaluer	Validation numérique *	NOTE
<b>Noté sur</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>-2 à +2</b>	<b>20</b>
<b>Maximum</b>	4,5	5	4	4	2	<b>18,5</b>
<b>Minimum</b>	1	1,5	2	1,5	0	<b>6</b>
<b>Moyenne</b>	<b>3,31</b>	<b>3,62</b>	<b>3,37</b>	<b>3,06</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>13,87</b>

L'évaluation des compétences démontrées dans l'ensemble des épreuves se traduit par une note chiffrée sur 20. **Sont déclarés admis** les candidats ayant obtenu au moins 12 sur 20 et la moyenne (soit au moins 3 sur 5) dans chaque domaine de compétence évalué.

La qualité et la pertinence de l'usage du numérique par le candidat au cours des épreuves d'admission est pris en compte sous la forme d'une appréciation globale donnant lieu soit à une minoration (-2) ou (-1), soit à une bonification (+2) ou (+1)

## 3. EPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (au choix du candidat)

Cette épreuve doit valider la capacité du candidat à s'engager dans une nouvelle posture professionnelle. Le jury n'attend pas que les compétences de formateur soient déjà solidement construites, en revanche il s'assure que le candidat a bien saisi les enjeux d'un acte de formation.

**Pour les options** : l'épreuve pratique doit permettre de confirmer que le candidat a déjà une réelle expertise dans le domaine choisi.

Le choix de la nature de l'épreuve professionnelle mérite réflexion. L'animation pédagogique suppose une bonne connaissance du sujet travaillé et une certaine aisance dans la relation avec un groupe d'adultes. L'analyse de séance fait appel à des capacités d'observation et de restitution structurées, mais aussi requiert le sens de relation duelle. Il importe que dans le cadre de 'accompagnement mis en place préalablement au choix effectué par les candidats, ceux-ci aient eu l'occasion de se former à ces deux situations ; c'est en connaissance de cause qu'ils pourront se déterminer.

### 3.1. L'analyse de pratique

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance d'enseignement et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

- Elle suppose :
  - une analyse pertinente de la séance présentée par l'enseignant en charge de classe,
  - une conduite d'entretien qui crée la confiance et permette un réel échange,
  - la définition d'objectifs de formation partagés avec l'enseignant,
  - une approche pragmatique de la dimension du conseil.
- Les examinateurs qualifiés ont valorisé les prestations où le candidat :
  - a su donner la parole à l'enseignant dans un objectif de formation à la réflexivité,
  - a su engager un dialogue formateur avec l'enseignant, et l'amener à une analyse qui induise correctifs et/ou prolongements,
  - s'est exprimé correctement (expression) et avec précision,
  - a veillé à un équilibre dans la prise de parole,
  - a conduit un entretien bien construit, terminé par une conclusion synthétique sur les points importants.
- Pendant l'entretien avec les examinateurs qualifiés, le candidat est invité à :
  - livrer son analyse de la séance observée → *les examinateurs qualifiés attendent une mise en évidence claire des qualités et des défauts de la prestation de l'enseignant*,
  - évaluer l'entretien qu'il vient de conduire à partir des objectifs de formation qu'il s'était fixés → *cette partie de l'épreuve permet de mesurer la façon dont le candidat intègre dans sa réflexion les questions ou remarques des examinateurs qualifiés.*

### Conseils aux candidats :

→ bien identifier les observables relatifs à :

- l'activité des élèves et de leurs productions (orales, écrites),
- la posture de l'enseignant et de la qualité de la communication,
- la préparation de la séance (pertinence des objectifs, adéquation avec les programmes, écarts entre préparation et séance réalisée, modalités de gestion et d'évaluation, supports...).

→ anticiper et organiser l'entretien (avant la fin de l'observation) :

- définir un canevas de conduite d'entretien (du plus ouvert au plus offert / du plus évident au plus important)
- hiérarchiser les observations pour dégager les deux ou trois points forts sur lesquels centrer l'entretien (ne pas tout aborder...),
- relever les observations concrètes liées à ces points (parole du stagiaire, des élèves, traces écrites, ...).

→ conduire efficacement l'entretien :

- prendre le temps nécessaire pour « entrer » en dialogue avec le stagiaire,
- proposer au stagiaire un temps d'autoanalyse assez long pour pouvoir prendre en compte ses représentations de la séance,
- essayer de l'engager dans une véritable analyse réflexive sur la base des points saillants préalablement isolés,
- apporter des conseils légitimés par les éléments concrets observés,
- rappeler les enjeux didactiques liés à la discipline (constat fréquent...), en les associant le cas échéant aux modalités pédagogiques.

NB : Cet échange étant un temps de formation, il ne faut ne pas hésiter à élargir l'entretien-conseil, sur la didactique de la discipline à l'école primaire, ou sur d'autres aspects du référentiel de compétences du PE.

### 3.2. L'action d'animation

*L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés. Cette animation se déroule auprès d'un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue. Le candidat propose une action de formation dans le champ disciplinaire ou dans le domaine d'activité de son choix.*

- Elle suppose de :
  - définir des objectifs de formation qui s'inscrivent dans le cahier des charges du stage ou du programme d'animation pédagogique,
  - créer une véritable situation de communication,
  - prendre en compte le vécu des stagiaires,
  - être attentif à leurs apports, à leurs questions et réactions,
  - dégager des temps de synthèse intermédiaire,
  - conclure sur ce qui a été construit ensemble.
- Les examinateurs qualifiés ont valorisé les prestations où le candidat a :
  - pris en compte le contexte de la formation,
  - suscité des échanges constructifs,
  - maîtrisé les fondements didactiques du sujet traité.
- A contrario, ont été pénalisés :
  - les animations prenant la forme d'un monologue,
  - des propos dogmatiques ou des imprécisions.

#### Conseils aux candidats :

→ Avant l'animation pédagogique :

- comprendre le contexte général de la formation : qui sont les stagiaires ? Quel est le programme de formation dans lequel s'insère l'animation ? Quels sont les objectifs de formation attendus ?
- clarifier les enjeux pédagogiques et didactiques du sujet de l'animation,
- concevoir un dispositif de formation avec des temps bien structurés et alternant différentes modalités d'implication des stagiaires,
- prévoir l'organisation matérielle avec précision.

**Recommandation** : *Une mise en situation doit être prévue cohérente et participative dans un temps de 1h30 qui doit constituer une unité de formation, même s'il s'insère dans un dispositif plus large.*

→ pendant l'animation :

- poser avec clarté la problématique de formation et annoncer les objectifs de formation,
- prendre le temps de bien expliquer les concepts et les méthodologies travaillés (qui sont des "modèles" possibles mais pas obligatoires),
- veiller à un bon équilibre des temps de parole,
- susciter les échanges et prendre en compte les apports des stagiaires,
- prévoir des supports collectifs pour opérer des synthèses,
- éviter l'utilisation des diaporamas en mode « prompteur ».

**Recommandation** : *Une alternance des modalités de travail doit être pensée afin de maintenir l'attention du public visé*

→ en fin d'animation :

- synthétiser les réflexions engagées,
- revenir aux objectifs annoncés en début de formation et évaluer ceux qui ont été atteints,
- annoncer des perspectives de prolongement.

**Recommandation** : *Si des documents servent d'appui à l'action de formation, ils doivent être sélectionnés avec soin et en nombre restreint. On peut également imaginer que des supports numériques soient adressés aux stagiaires à l'issue de l'action de formation.*

**Rappelons que les critères d'évaluation de cette épreuve professionnelle sont définis en annexe de la circulaire n° 2015-109, nous ne pouvons que recommander aux candidats d'en prendre connaissance avec la plus grande attention.**

### 3. EPREUVE DE MEMOIRE PROFESSIONNEL

#### 3.1 Le mémoire

*Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.*

Le mémoire doit « prendre appui sur l'expérience professionnelle du candidat », mais ne s'y réduit pas. Il n'est ni un simple exposé descriptif d'activités menées dans la classe, ni une compilation de références théoriques. C'est une étape de la réflexion de l'enseignant. Il s'appuie sur une problématique repérée et des contenus maîtrisés. Ce travail correspond à un véritable questionnement professionnel. Il trouve sa raison à partir de problèmes pédagogiques et didactiques rencontrés dans la pratique de classe, il est étayé par des références théoriques adaptées, pertinentes et actualisées, au service de l'évolution du candidat vers la formation/le conseil.

**Il est toutefois nécessaire de rappeler que le mémoire doit impérativement porter sur une problématique d'accompagnement ou de formation.** La seule analyse de travaux conduits en classe, en tant qu'enseignant, ne peut suffire, aussi ambitieux soient-ils.

→ Sur la forme, l'écrit doit être construit autour d'une question clairement formulée. L'organisation du plan, les relations entre les différentes parties donnent à voir le processus de réflexion engagé par le candidat. Au travers de la lecture du dossier, il est particulièrement appréciable de pouvoir identifier ce qui a motivé le choix du sujet et la formulation du problème.

→ Sur le fond, il apparaît également judicieux - dans le cadre d'une recherche en didactique - de proposer quelques hypothèses de travail qui donnent lieu à un certain nombre de recherches complémentaires et d'expérimentations en classe. Concernant la description d'expérimentations menées en classe, le jury est particulièrement sensible à des protocoles clairement présentés qui montrent une certaine rigueur dans la mise en œuvre et dans l'analyse des résultats.

Il est attendu que le travail réflexif soit soutenu par des références théoriques. Trop souvent, celles-ci ont été insérées dans le texte sans que le lien avec l'expérience décrite soit évident.

Le jury a apprécié les dossiers qui ont su trouver la juste articulation entre l'énoncé de faits, la description de situations, leur évaluation précise et la référence théorique.

A contrario, les dossiers où abondait une multitude de citations, parfois contradictoires et trop souvent mal maîtrisées, n'ont pas convaincus. Précisons également que la bibliographie doit distinguer les ouvrages lus et maîtrisés, des ouvrages auxquels il est simplement fait référence. Là aussi, il existe des usages de présentation que le candidat doit s'approprier.

Les dossiers fournis se sont révélés inégaux dans leur qualité rédactionnelle. Une syntaxe maladroite, des erreurs orthographiques nombreuses portent préjudice à l'image que le jury se fait du candidat.

Enfin, les annexes doivent être choisies avec discernement. Elles illustrent les propos du dossier. Rappelons que leur lecture ne doit pas être nécessaire à la compréhension du mémoire par le jury. La profusion d'annexes n'est pas une garantie de qualité, elle interroge sur la capacité d'un futur formateur à opérer une sélection cohérente de documents.

#### **Conseils aux candidats :**

*L'ensemble de la réflexion doit s'inscrire dans une démarche de recherche, comme mentionné dans la circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015.*

1) La **problématique** doit explicitement **concerner la formation ou l'accompagnement** des professeurs des écoles. Son traitement va induire une méthodologie rigoureuse que le candidat devra justifier. Il ne suffit donc pas de déclarer ou constater une plus-value, encore faut-il pouvoir fournir les éléments qui justifient cette affirmation. Ainsi, des indicateurs pertinents doivent permettre d'établir des propositions de conclusion, au terme des travaux.

2) Le **travail de recherche** suppose également un cadre théorique maîtrisé. Le jury apprécie que les candidats aient lu avec attention les ouvrages auxquels ils se réfèrent. C'est à cette condition que l'articulation théorie / pratique pourra prendre toute sa dimension.

3) La **démarche engagée** : le mémoire ne peut se fonder sur une seule démarche pédagogique ou sur l'usage d'un outil - quel qu'il soit - qui représenterait la solution unique à une difficulté rencontrée. S'il convient de bien circonscrire le contenu d'un mémoire de trente pages seulement, il convient également d'indiquer clairement que les travaux présentés ne représentent qu'une partie des solutions possibles au problème posé.

4) La **qualité rédactionnelle** : rappelons la nécessité de se faire relire pour corriger les erreurs orthographiques ou syntaxiques. La remise d'errata en début de soutenance montre que ce travail pourrait être anticipé. Dans un certain nombre de mémoires, il est fait référence à des expériences, des activités qu'il est parfois difficile de comprendre à la seule lecture des descriptions qui en sont faites. L'incorporation d'une illustration appropriée (par exemple, une photographie bien choisie) peut, dans un certain nombre de cas, faciliter la compréhension du travail réalisé en classe. L'organisation des chapitres, des paragraphes doit correspondre à la logique de recherche dont rend compte le

mémoire.

### 3.2 La soutenance

*Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).*

#### 3.2.a L'exposé

La durée d'un quart d'heure permet un exposé construit et soutenu par un dispositif tel que diaporama, vidéogramme ou présentation de documents. La façon dont le candidat organise la communication avec le jury est un élément essentiel d'appréciation.

Les prestations ont été de qualité très hétérogène.

• Le jury a apprécié :

- les exposés structurés au plan clairement annoncé,
- un retour réflexif sur la recherche conduite,
- l'ouverture de la problématique à de nouveaux questionnements,
- une communication orale vivante et sincère,
- la bonne maîtrise du temps,
- l'utilisation pertinente d'un diaporama.

• Le jury a regretté :

- un simple résumé du mémoire,
- des exposés lus ou récités par le candidat,
- une communication hésitante, sans aisance ni autonomie dans l'argumentaire,
- la présentation de documents qui n'apportaient pas de plus-value.

#### Conseils aux candidats :

- **Eviter de faire un résumé du mémoire ;**
- Montrer sa capacité à discuter du fondement des hypothèses retenues ;
- Analyser sa pratique en la confrontant aux regards des membres de la commission ;
- Relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action et l'analyser ;
- Avoir une connaissance réelle des ouvrages cités dans la bibliographie.

#### 3.2.b L'entretien

Les candidats ont parfois montré des difficultés à entrer dans un échange professionnel avec les membres du jury et à dépasser pour cela le cadre de leur expérimentation ; ils ont eu des difficultés à projeter leur travail dans une situation de formation. Les références théoriques citées dans le corps des mémoires ne sont pas toujours bien maîtrisées. Certains concepts-clés liés aux apprentissages sont connus de façon superficielle.

Le jury précise que les nouveaux programmes, leur accompagnement pour une mise en œuvre par les enseignants, doivent faire l'objet d'une connaissance aboutie.

Le candidat doit être capable d'expliquer, de justifier son propos tout en prenant de la distance par rapport à son texte (intérêt, limites et prolongements possibles). Le candidat doit maîtriser le vocabulaire utilisé. Il est attendu des candidats une grande maîtrise de la langue orale en adéquation avec la situation d'énonciation de l'épreuve.

Le jury ne s'interdit pas de vérifier les connaissances pédagogiques générales du candidat, notamment pour les CAFIPEMF spécialisés.

• Le jury a apprécié :

- les entretiens qui ont permis un échange professionnel de qualité au cours duquel le candidat a démontré sa capacité à tirer parti des questions qui lui ont été posées,
- la posture des candidats qui se sont montrés attentifs aux remarques et questions du jury et ont su y répondre de façon claire et concise,
- les candidats qui ont démontré une réelle expertise pédagogique ou didactique.
- 

• Le jury a regretté :

- la difficulté de certains candidats à répondre à des questions périphériques au sujet qu'ils avaient traité,
- des réponses dogmatiques, ou peu argumentées,
- des carences théoriques alors que le jury interrogeait le candidat sur des références figurant dans sa bibliographie,
- des lacunes dans le domaine de la didactique ou de la pédagogie.



## Conseils aux candidats :

### • Les questions du jury visent à :

- 1) **valoriser l'expérience du candidat** : sans donner le sentiment d'éluder les questions que lui posent les membres du jury, le candidat doit s'efforcer de produire des réponses précises, qui veilleront à mobiliser savoirs et savoir-faire, mais surtout à articuler utilement, efficacement l'argumentation avec les illustrations pratiques ou théoriques auxquelles le candidat se réfère ;
- 2) **approfondir le sujet traité** : il est normal que les questions posées puissent éventuellement adopter des points de vue opposés à celui défendu par le candidat, cela permet d'évaluer la façon dont il peut argumenter dans une situation de controverse ; un formateur n'intervient pas pour faire part de ce à quoi il croit, mais pour proposer une approche qu'il peut situer en regard de références théoriques ou scientifiques et justifier en fonction de travaux qu'il a pu conduire ;
- 3) **apprécier la capacité du candidat à se projeter** dans les différentes fonctions de formateur, et donc de bien cerner celles-ci dans leurs composantes, dans leurs évolutions, et dans leur exercice ;
- 4) **attester d'une maîtrise discursive** : des réponses brèves, essentielles mais structurées sont attendues ; une bonne gestion du temps est particulièrement appréciée au cours de l'entretien, enfin le jury attend une argumentation plutôt que des affirmations aussi sincères soient-elles.

### • La préparation de l'épreuve invite à :

- repérer toutes les questions qui peuvent venir en prolongement du sujet traité. : il est parfois étonnant de voir le candidat en difficulté sur une problématique voisine de celle qu'il a traitée,
- bien maîtriser les références annoncées en bibliographie,
- ouvrir la réflexion aux autres cycles en se souvenant que le cycle 3 comprend la classe de 6<sup>ème</sup> (*il importe donc de se renseigner, de visiter des classes et de rencontrer des professeurs de collège*)

### • La spécificité d'une option doit inciter le candidat à :

- s'apprêter à répondre à tout type de question portant sur cette dernière, une certaine expertise étant attendue compte-tenu des fonctions que peut occuper notamment un conseiller pédagogique spécialisé,
- ne pas s'enfermer dans l'option retenue et être en mesure de répondre à des questions portant sur les domaines de la langue ou de l'enseignement moral et civique, par exemple, et/ou en lien avec l'actualité éducative.

*NB : L'option reconnaît une expertise dans un domaine sans pour autant réduire le niveau d'exigence que nécessite la polyvalence d'un formateur du premier degré.*

## 5. RECOMMANDATIONS GLOBALES DU JURY

En guise de synthèse, les **principales recommandations** mentionnées ci-après doivent faire l'objet d'une attention particulière dans la préparation comme dans la prestation des candidats :

- **garantir une cohérence** au cours des différentes prestations dans la maîtrise des gestes professionnels ;
- **mobiliser et articuler à bon escient** ressources et références, exemples ou illustrations pratiques, actions propices à l'accompagnement et/ou porteuses de formation ;
- **adopter une posture de (futur) formateur** visant à mettre en perspective l'expérience acquise avec l'évolution souhaitée ;
- **consolider les réponses** en témoignant d'une réflexion distanciée, d'un argumentaire riche et varié, de connaissances référencées pleinement reliées aux pratiques exposées, d'une aptitude à analyser et à confronter des points de vue ;
- **connaître** les orientations institutionnelles en vigueur, l'école primaire au sein du système éducatif, les spécificités liées aux cycles et aux liaisons inter-cycles, ou encore celles liées à l'option choisie

Fait à Limoges, le 17 avril 2017

Max GRATADOUR,  
Doyen IEN 1<sup>er</sup> degré, Conseiller du Recteur  
Président du Jury